



Prestataire externe / Famille

Par Anne_Onyme

Bonjour,

Le directeur a recours à un prestataire externe qui est son beau-fils pour des conseils en communication (mention sur les factures). Le beau-fils a son bureau dans la société, une adresse mail au nom de la société, vient de temps en temps.

Au niveau de ses tâches, il s'occupe surtout de la gestion des stocks en interne, il passe les commandes aux fournisseurs, gère les devis, les conditions de règlements.
Son nom ainsi que celui de la société figure sur les factures des fournisseurs.

Les factures du beau-fils sont mensuelles et les numéros se suivent sur minimum 6 mois. Apparemment, un contrat de prestataire a été signé.

Est-ce que cela peut s'agir de travail dissimulé ? Et si oui, quels sont les recours sans CSE ?

Merci pour vos retours,

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous êtes qui dans l'entreprise ? Le comptable ?
S'il y a un contrat de prestation, ce n'est pas du travail dissimulé.

Par Anne_Onyme

Je suis amené à traiter les factures. Mais le fait que les factures mentionnent des prestations de communication alors qu'il n'effectue pas cette tâche, est-ce normal ?

Par yapasdequoi

Il faut demander au donneur d'ordre = celui qui passe la commande pour savoir si la facture est conforme au contrat.